



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Harry Hays Building (HHB)
Room 759, 220-4th Avenue SE
Calgary
Alberta
T2G 4X3

Title - Sujet Weather Observation Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation K4E21-200136/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client K4E21-200136	Date 2020-01-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-137-6996	
File No. - N° de dossier CAL-9-42030 (137)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-16	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Loi, Ngan	Buyer Id - Id de l'acheteur cal137
Telephone No. - N° de téléphone (403) 973-2796 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environment and Climate Change Canada Norman Wells Upper Air Station Norman Wells, NW	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
K4E21-200136/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K4E21-200136

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
CAL-9-42030

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL137
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cet amendement 002 est par les présentes émis de modifier la sollicitation K4E21-200136/A comme suit:

1. Page 3 de 88, Article 1.2 Sommaire :

Effacement: La période du contrat est du 2020-02-01 au 2023-01-31 inclusivement. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

Remplacer par: La période du contrat est du 2020-03-01 au 2023-02-28 inclusivement. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

2. Page 18 de 88, Article 7.4.1 Période du contrat:

Effacement: Dans elle est d'intégralité

Remplacer par:

7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est du 2020-03-01 au 2023-02-28 inclusivement.

3. Pages 52-55 de 88, Annexe « B », Base de paiement:

Effacement:

Tableau 1.1

Année 1 du contrat ferme - (1^{er} février 2020 - 31 janvier 2021) ANNÉE BISSEXTILE

Remplacer par:

Tableau 1.1

Année 1 du contrat ferme - (1 mars 2020 - 28 février 2021)

Effacement:

Tableau 1.2

Année 2 du contrat ferme - (1^{er} février 2021 - 31 janvier 2022)

Remplacer par:

Tableau 1.2

Année 2 du contrat ferme - (1 mars 2021 - 28 février 2022)

Effacement:

Tableau 1.3

Année 3 du contrat ferme - (1^{er} février 2022 - 31 janvier 2023)

Remplacer par:

Tableau 1.3

Année 3 du contrat ferme - (1 mars 2022 - 28 février 2023)

Effacement:

Tableau 1.4

Période d'option 1 - (1er février 2023 - 31 janvier 2024)

Remplacer par:

Tableau 1.4

Période d'option 1 - (1 mars 2023 - 29 février 2024)

Effacement:

Tableau 1.5

Période d'option 2 - (1^{er} février 2024 - 31 janvier 2025) ANNÉE BISSEXTILE

Remplacer par:

Tableau 1.5

Période d'option 2 - (1 mars 2024 - 28 février 2025)

4. Page 55 de 81, Annexe D – Exigences en matière d'assurance:

Effacement:

B. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

C. Assurance tous risques des biens

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance « tous risques » pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle, et dont le montant de la protection ne doit pas être inférieur à 1,000,000.00 \$. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante : coût de remplacement (nouveau).

1. Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.
2. La police d'assurance tous risques des biens doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
 - b. Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
 - c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Environnement et Changement

Solicitation No. - N° de l'invitation
K4E21-200136/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K4E21-200136

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
CAL-9-42030

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL137
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

climatique Canada et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.

Toutes les autres modalités et conditions restent inchangées